

**Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal de Tracadie
tenue dans la salle du conseil située au 3620, rue Principale
Le lundi, 18 décembre 2023
18h30**

1. APPEL À L'ORDRE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 18h30 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Aucun citoyen n'est présent.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Pierre Morais	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Joanne Doiron	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Yolan Thomas	Conseiller
	Roger Robichaud	Directeur général
	Joey Thibodeau	Greffier municipal
	Sylvie Benoit-Thériault	Directrice des Finances

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

La conseillère Dianna May Savoie déclare un conflit d'intérêts pour une partie du point 5 « Fonds de réserve 2023 ».

La conseillère Chantal Mazerolle déclare un conflit d'intérêts pour une partie du point 5 « Fonds de réserve 2023 ».

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Appel à l'ordre.
2. Constatation du quorum.
3. Déclaration de conflits d'intérêts.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Fonds de réserve 2023.
6. Lettre d'intention pour le recyclage.

7. Aide financière – Opération Nez rouge.
8. Aide financière – Fondation les Petits déjeuners de la P.A.
9. Projet – Parc commercial Phase VI (rues des Affaires, Loggie et de l’Avenir).
10. Approbation d’un lotissement avec rue municipale – Lotissement Gosselin.
11. Levée de la réunion.

Résolution 2023-337

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Joanne Doiron

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout du point 10 « Approbation d’un lotissement avec rue municipale – Lotissement Gosselin ».

ADOPTÉE

5. **FONDS DE RÉSERVE 2023**

Résolution 2023-338

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Réaldine Robichaud

QUE suite à la recommandation du département des Finances, le conseil municipal autorise le transfert d’un montant supplémentaire de 25 000 \$ du budget 2023 du Fonds de fonctionnement général au Fonds de réserve d’immobilisation générale pour la caserne centre.

ADOPTÉE

Résolution 2023-339

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Guy Basque

QUE suite à la recommandation du département des Finances, le conseil municipal autorise le transfert d’un montant supplémentaire de 115 815 \$ du budget 2023 du Fonds de fonctionnement général au Fonds de réserve d’immobilisation générale pour le changement du « quick attache » de l’excavatrice du département des Travaux publics pour le projet d’achat d’une machine de travail utilitaire 4x4 (Bobcat).

ADOPTÉE

Résolution 2023-340

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE suite à la recommandation du département des Finances, le conseil municipal autorise le transfert d’un montant de 75 000 \$ du budget 2023 du Fonds d’eau et d’égouts au Fonds de réserve d’immobilisation pour eau et égouts dans le cadre du projet de classification du nouveau puits d’eau potable et pour la réparation de réservoirs d’eau.

ADOPTÉE

Résolution 2023-341

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Yolán Thomas

QUE suite à la recommandation du département des Finances, le conseil municipal autorise le transfert d'un montant de 45 000 \$ du budget 2023 du Fonds de fonctionnement général au Fonds de réserve d'immobilisation générale pour le projet de rénovation de l'horloge du centre-ville.

ADOPTÉE

Les conseillères Dianna May Savoie et Chantal Mazerolle ayant déclaré un conflit d'intérêts sortent de la salle du conseil pour la durée du débat et du vote.

Résolution 2023-342

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Thérèse Brideau

QUE suite à la recommandation du département des Finances, le conseil municipal autorise le transfert d'un montant de 140 000 \$ du budget 2023 du Fonds de fonctionnement général au Fonds de réserve d'immobilisation générale pour le projet de rénovation des Résidences Line Ferguson.

ADOPTÉE

Les conseillères Dianna May Savoie et Chantal Mazerolle reprennent leur siège.

Résolution 2023-343

Proposé par Yolán Thomas

Appuyé par Joanne Doiron

QUE suite à la recommandation du département des Finances, le conseil municipal autorise le transfert d'un montant de 27 000 \$ du budget 2023 du Fonds de fonctionnement général au Fonds de réserve d'infrastructure dans le cadre du projet pour le sentier pédestre à Pont-Landry.

ADOPTÉE

Résolution 2023-344

Proposé par Joanne Doiron

Appuyé par Rita Benoit

QUE suite à la recommandation du département des Finances, le conseil municipal autorise le transfert d'un montant de 19 264 \$ du Fonds de réserve d'immobilisation générale pour le remplacement des unités de climatisation/chauffage de l'hôtel de ville dans le Fonds de fonctionnement général afin de payer lesdites unités.

ADOPTÉE

Résolution 2023-345

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Yolán Thomas

QUE suite à la recommandation du département des Finances, le conseil municipal autorise le transfert d'un montant de 33 000 \$ du Fonds de réserve d'immobilisation générale dans le Fonds de fonctionnement général afin de payer l'achat d'habits (Bunkers) pour les pompiers.

ADOPTÉE

Résolution 2023-346

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Guy Basque

QUE suite à la recommandation du département des Finances, le conseil municipal autorise le transfert d'un montant de 100 000 \$ du Fonds de réserve en capital dans le Fonds de fonctionnement général afin de payer l'achat du système informatique « City Works ».

ADOPTÉE

Résolution 2023-347

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Yolán Thomas

QUE suite à la recommandation du département des Finances, le conseil municipal autorise le transfert d'un montant de 107 250 \$ plus les intérêts accumulés du Fonds de réserve d'immobilisation générale pour le Parc commercial dans le Fonds de fonctionnement général. Ledit montant devant servir pour payer les coûts pour le projet du Parc commercial, Phase VI-A.

ADOPTÉE

Résolution 2023-348

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Pierre Morais

QUE suite à la recommandation du département des Finances, le conseil municipal autorise le transfert d'un montant de 12 793 \$ plus les intérêts accumulés du Fonds de réserve d'immobilisation générale pour les bâtiments municipaux dans le Fonds de fonctionnement général. Ledit montant devant servir pour payer les rénovations du marché Centre-Ville.

ADOPTÉE

Résolution 2023-349**Proposé par** Chantal Mazerolle**Appuyé par** Yolán Thomas

QUE suite à la recommandation du département des Finances, le conseil municipal autorise le transfert d'un montant de 46 500 \$ du Fonds de réserve d'immobilisation générale pour le projet de la caserne nord (bâtiment, équipements et mobilier) dans le Fonds de fonctionnement général. Ledit montant devant servir pour payer l'achat d'un véhicule côte-à-côte 4 portes pour le service d'incendie.

ADOPTÉE**Résolution 2023-350****Proposé par** Joanne Doiron**Appuyé par** Rita Benoit

QUE suite à la recommandation du département des Finances, le conseil municipal autorise le transfert d'un montant de 100 000 \$ du Fonds de réserve en capital dans le Fonds de fonctionnement général. Ledit montant devant servir pour payer le projet Installations sportives (aréna).

ADOPTÉE**Résolution 2023-351****Proposé par** Dianna May Savoie**Appuyé par** Guy Basque

QUE suite à la recommandation du département des Finances, le conseil municipal autorise le transfert d'un montant de 66 552 \$ du Fonds de réserve en capital dans le Fonds de fonctionnement général. Ledit montant devant servir pour payer l'achat de compresseurs pour la caserne centre.

ADOPTÉE**6. LETTRE D'INTENTION POUR LE RECYCLAGE****Résolution 2023-352****Proposé par** Rita Benoit**Appuyé par** Yolán Thomas

QUE la municipalité envoie dans le cadre du projet de « Transition vers un nouveau programme de recyclage » une lettre d'intention à Circular Materials conditionnelle à ce que :

- le contrat-cadre avec la municipalité soit pour une période finissant le 15 janvier 2025,
- il n'y ait aucun autre frais de la part de Circular Materials pendant la période du contrat malgré l'objectif de 3%, et
- le contrat-cadre fasse l'objet d'une adoption d'une résolution par le conseil municipal lors d'une réunion ordinaire.

ADOPTÉE

7. **AIDE FINANCIÈRE – OPÉRATION NEZ ROUGE**

Résolution 2023-353

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Yolán Thomas

QUE la municipalité donne un don de 500 \$ à l'organisme Opération Nez rouge pour 2023.

ADOPTÉE

8. **AIDE FINANCIÈRE – FONDATION LES PETITS DÉJEUNERS DE LA P. A.**

Résolution 2023-354

Proposé par Joanne Doiron

Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE la municipalité fasse un partenariat d'un montant de 5 000 \$ avec la Fondation des petits déjeuners de la Péninsule acadienne afin que les jeunes élèves puissent mieux se nourrir.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE ledit 5 000 \$ soit réparti entre les écoles situées sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

9. **PROJET – PARC COMMERCIAL PHASE VI (RUES DES AFFAIRES, LOGGIE ET DE L'AVENIR)**

Résolution 2023-355

Proposé par Thérèse Brideau

Appuyé par Rita Benoit

QUE suite à la recommandation du département municipal de l'Ingénierie et de l'Infrastructure, le conseil municipal accepte la soumission de MSC Consultants pour la conception, plans et devis ainsi que la préparation des documents d'appels d'offres dans le cadre du projet Parc commercial phase VI (rues des Affaires, Loggie et de l'Avenir) au montant de 145 280 \$ plus TVH.

ADOPTÉE

10. **APPROBATION D'UN LOTISSEMENT AVEC RUE MUNICIPALE –
LOTISSEMENT GOSSELIN**

Résolution 2023-356

Proposé par Joanne Doiron

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE suite à la recommandation de la CSRPA et conformément à l'article 88 de la Loi sur l'urbanisme, le conseil municipal donne son assentiment au projet de lotissement Gosselin avec une rue publique et que le greffier municipal signe et appose le sceau de la municipalité sur le plan de lotissement lorsque ladite rue publique aura été construite aux normes municipales.

ADOPTÉE

11. **LEVÉE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Dianna May Savoie propose que la réunion soit levée à 18h54 approximativement.

Denis Losier, Maire

Joey Thibodeau, Greffier municipal